



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

RAPPORT

Conseil Communautaire du 22 Mars 2018

CADRE JURIDIQUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE.....	3
I. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE INTERNATIONAL & NATIONAL	4
A. Une croissance mondiale renforcée mais soumise aux aléas politiques.....	4
B. France : Un léger rebond de croissance économique.....	4
C. Les grandes lignes des projets de Lois de Finances 2018 et de Programmation des Finances 2018-2022	5
1. La contribution des collectivités locales à l'effort de réduction des déficits publics et de maîtrise de la dépense publique.....	5
2. La suppression progressive de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages.....	6
3. Le FPIC maintenu à un 1Md€ et des règles de garantie modifiées.....	6
4. Pérennisation des subventions d'investissement	6
5. Prolongation des incitations financières à la création de communes nouvelles.....	6
6. Dispositions diverses.....	7
II. LA SITUATION FINANCIERE DU SECTEUR COMMUNAL	7
A. Contexte de l'intercommunalité sur le territoire.....	7
1. La population du territoire.....	7
2. Evolution du territoire : compétences – organisation - planification.....	8
3. Modalités de vote des budgets.....	8
B. Eléments d'analyses financières	9
1. La capacité d'autofinancement.....	9
2. Etat de la dette.....	9
III. ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2018	10
A. Budget Général de la CCEPPG	10
1. Structure et évolution des dépenses de personnel.....	10
a) Structure des effectifs	11
b) Evolution et exécution des dépenses de personnel	11
c) Temps de travail.....	12
d) Montant annuel du régime indemnitaire	12
e) Actions sociales	13
2. La Fiscalité	13
3. Perspectives d'évolution pour 2018.....	13
a) Recettes	13
(1) Les dotations de l'Etat – la Dotation Globale de Fonctionnement.....	13
(2) Synthèse des produits fiscaux.....	14
(3) Les produits des services – Evolution des tarifs.....	14
b) Dépenses	15
(1) L'attribution de compensation	15
(2) L'évolution du FPIC.....	16
(3) Le FNGIR.....	16
(4) Synthèse du reversement de fiscalité	16
4. Budget principal par commissions.....	16
a) Schéma de mutualisation – Commission Mutualisation.....	16
(1) Contenu du schéma de mutualisation.....	17
(2) Situation actuelle.....	17
(3) Evolution prévisionnelle 2018	17
b) Administration générale	18
c) Commission Action Sociale	18
d) Commission Environnement.....	19
e) Commission Aménagement du Territoire.....	20
f) Commission Développement Economique.....	22
g) Espace Germain Aubert.....	24
h) Commission Tourisme.....	25
5. Plan pluriannuel prévisionnel d'investissement	26
6. Plan de financement prévisionnel 2018	27
B. Budget Annexe : Assainissement non Collectif 2018	28
C. Budget Annexe : Déchets REOM 2018	28

CADRE JURIDIQUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Conseil Communautaire est invité à tenir son débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des grandes orientations du prochain budget primitif, conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. La tenue d'un DOB est obligatoire, et ce dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote. Cette délibération est alors transmise au représentant de l'Etat accompagnée du rapport.

Ce rapport est mis à disposition du public au **siège administratif** de la collectivité dans le même délai, à savoir au 14 A, ancienne route de Grillon à VALREAS et sera mis en ligne sur le site internet de la collectivité dans son intégralité et sous un format non modifiable.

Le DOB permet :

- De présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif, le contexte national et international étant évoqué,
- D'informer sur la situation financière de la Communauté de Communes et les perspectives budgétaires,
- De présenter les actions mises en œuvre.

Le présent document abordera donc successivement :

- Le contexte socio-économique et l'environnement général,
- Le contexte local de la Communauté de Communes : situation financière, fiscale et d'endettement,
- Les orientations du budget 2018.

I. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE INTERNATIONAL & NATIONAL

Le débat d'orientation budgétaire 2018 intervient dans un contexte financier international plutôt favorable marqué par une relance de la croissance économique mondiale dans un environnement géopolitique international instable qui peut influencer fortement sur l'économie nationale.

Le nouveau projet de Loi de Finances 2018 et le projet de Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 ont pour ambition de ramener la France dans une trajectoire de réduction du déficit public, de la dépense publique et des prélèvements obligatoires tout en finançant les priorités du Gouvernement.

Les collectivités locales seront mises à contribution sous la forme d'un pacte de confiance avec l'Etat ayant pour objectif une économie de dépenses de 13 %d€ sur 5 ans.

A. Une croissance mondiale renforcée mais soumise aux aléas politiques

La croissance mondiale continue de se renforcer depuis le début de l'année, soutenue par des politiques monétaires expansionnistes et par une progression de l'endettement de certains pays. A la fin du 2^{ème} trimestre 2017, le taux de croissance du PIB des Etats Unis atteint 3%, 2,5% dans la Zone euro, 6,9% en Chine et 4% au Japon. En revanche, le Royaume Uni affiche une croissance plus faible, 1,2% en moyenne annualisée. Selon l'OCDE, le taux de croissance mondial pourrait atteindre +3,7% en 2018.

Le redémarrage de la croissance a permis de dynamiser le marché de l'emploi. Le taux de chômage tend à diminuer dans la plupart des pays développés. En revanche, les taux d'inflation restent faibles dans les pays développés et diminuent même dans les pays émergents.

Les prix des matières premières et en particulier du pétrole restent stables et les politiques budgétaires demeurent contraintes par un niveau d'endettement élevé.

La reprise de la croissance ne semble pas s'accompagner d'une accélération de la productivité ce qui pourrait limiter le potentiel de croissance à venir.

B. France : Un léger rebond de croissance économique

Soutenu par la politique monétaire de la BCE, le climat conjoncturel de la zone euro s'est progressivement amélioré. Les principaux indicateurs de confiance sont au vert (investisseurs, consommateurs, climat des affaires, ...). Le FMI et la BCE ont revu à la hausse leurs prévisions de croissance pour la zone euro +2,2% en 2017. En revanche, le taux d'inflation projeté en 2018 dans la zone euro serait limité à +1,2% après +1,5% en 2017. Ce rebond de croissance profite au marché du travail. Le taux de chômage a diminué dans la zone euro, 9,3%, le taux le plus bas depuis 2009.

Le déficit de l'Etat augmenterait pour atteindre 82,9Md€ en 2018 après 76,5 Md€ en 2017. Les principales mesures fiscales (suppression partielle de l'ISF, de la taxe d'habitation) représentent une baisse des prélèvements obligatoires de 6,5 Md€ en 2018. L'endettement public reste à un niveau très élevé se rapprochant des 97% du PIB. Les collectivités locales représentent moins de 10% de la dette publique.

Selon le Gouvernement, le projet de Loi de Finances 2018 s'inscrit dans une trajectoire ambitieuse de redressement des finances publiques figurant dans le projet de Loi de Programmation des Finances Publiques pour les années 2018 à 2022. L'objectif est d'atteindre l'équilibre budgétaire en 2022 et de ramener le taux des dépenses publiques à 51% du PIB la même année. Un grand plan d'investissement pluriannuel de 57 Md€ sur 5 ans (20 Md€ pour la transition écologique, 15 Md€ pour la formation, 13 Md€ pour la compétitivité et l'innovation, 9 Md€ pour le numérique) est annoncé dans un contexte de remontée probable des taux d'intérêts bancaires.

Les chiffres clés de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 diffusés par le ministère de l'économie et des finances

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux Inflation	0,00%	0,20%	1,00%	1,10%	1,25%	1,50%	1,75%	1,75%
Taux de croissance du PIB France	1,10%	1,10%	1,70%	1,70%	1,70%	1,70%	1,70%	1,80%
Poids des dépenses publiques dans le PIB*	56,70%	55,00%	54,60%	53,90%	53,30%	52,50%	51,80%	50,90%
Taux du déficit public en % du PIB	-3,60%	-3,40%	-2,90%	-2,60%	-3,00%	-1,50%	-0,90%	-0,20%
dont Etat et Administration centrale	-3,40%	-3,40%	-3,30%	-3,20%	-4,10%	-2,70%	-2,30%	-1,80%
dont Administrations publiques locales	0,00%	0,10%	0,10%	0,10%	0,20%	0,30%	0,60%	0,80%
dont Administrations de sécurité sociale	-0,20%	-0,10%	0,20%	0,50%	0,80%	0,80%	0,80%	0,80%
Dettes publiques (% du PIB)	95,60%	96,30%	96,80%	96,80%	97,10%	96,10%	94,20%	91,40%

*hors crédits d'impôts

C. Les grandes lignes des projets de Lois de Finances 2018 et de Programmation des Finances 2018-2022

1. La contribution des collectivités locales à l'effort de réduction des déficits publics et de maîtrise de la dépense publique

Objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement et du solde de financement des collectivités (article 10 du PLPPF)

Le Gouvernement a annoncé un gel de la DGF en 2018. Le montant de la contribution au redressement des comptes publics reste donc figé à son niveau de 2017. Toutefois, dans le cadre de réduction de 3 points du ratio des dépenses publiques entre 2018 et 2022 mentionnés dans le projet de Loi de Programmation 2018-2022, le Gouvernement entend décroître le ratio de dette et décélérer l'augmentation des dépenses publiques par un effort d'économie de 13 Md€ sur les collectivités locales (2,6 Md€ en 2018).

A partir du DOB 2019, chaque collectivité présentera ses objectifs concernant :

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur,
- l'évolution du besoin de financement annuel (emprunts minorés des remboursements).

Nouvelle règle prudentielle sur l'endettement

Par ailleurs, l'article 24 renforce cette « règle d'or » par des plafonds nationaux de capacité de désendettement (dernier ou 3 derniers comptes administratifs consolidés du budget principal et des budgets annexes) pour chaque type de collectivités :

- Entre 11 et 13 années pour les communes > à 10.000 habitants et pour les EPCI > à 50.000 habitants,
- entre 9 et 11 années pour les départements et la métropole de Lyon,
- entre 8 et 10 années pour les régions, les collectivités de Corse, de Guyane et de Martinique.

A compter du DOB de 2019 et pour les exercices suivants, si la capacité de désendettement du dernier compte administratif connu est supérieure au plafond, l'ordonnateur présente à l'assemblée délibérante un rapport spécial sur les perspectives financières pluriannuelles tendant à respecter le ratio d'endettement. Ce rapport est présenté à l'occasion du DOB et fait l'objet d'une approbation par délibération distincte de celle relative au DOB. En cas de non application de ces règles, le Préfet pourra saisir la Chambre Régionale des Comptes dans un délai d'un mois.

2. La suppression progressive de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages

Le Gouvernement s'engage à supprimer la taxe d'habitation sur la résidence principale pour 80% des ménages. Le mécanisme est progressif (diminution de 30% en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020) et soumis à des conditions de ressources : 27.000 € de revenu fiscal de référence pour une part, majorée de 8.000 € pour les deux demi-parts suivantes (43.000 € pour un couple) puis de 6.000 € par demi part supplémentaire.

L'Etat prend en charge ces dégrèvements dans la limite des taux et des abattements en vigueur en 2017.

La Loi de Finances reste imprécise sur les conséquences des éventuelles variations de taux, d'instauration de la taxe GEMAPI et des modifications de politique d'abattement décidées après 2017. Exonération de cotisation minimum de CFE pour les redevables réalisant un très faible chiffre d'affaires.

A partir de 2019, les entreprises imposées à la base minimum et réalisant un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 5.000 € seront exonérées de cotisation minimum de CFE. Au niveau national, un million de redevables de CFE sont concernés, soit un quart de l'ensemble des redevables de CFE. Le Gouvernement s'engage à supprimer la taxe d'habitation sur la résidence principale pour 80% des ménages.

3. Le FPIC maintenu à un 1Md€ et des règles de garantie modifiées

Le Gouvernement propose de stabiliser l'enveloppe à 1 M€ comme en 2017 et en 2016, au lieu de l'objectif initial d'atteindre 2% des recettes fiscales du bloc communal.

Par ailleurs, le mécanisme de garantie de reversement du FPIC est modifié en cas de perte d'éligibilité :

- En 2018 : 85 % de la recette 2017 (garantie antérieur ou attribution),
- En 2019 : 70 % de la recette 2018 (garantie antérieur ou attribution),
- En 2020 : 50 % de la recette 2019 (garantie antérieure ou attribution).

4. Pérennisation des subventions d'investissement

- La DETR (Dotation d'Equipements aux Territoires Ruraux) est maintenue à 1 Md€.
- Une Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), de 665 M€ comprenant deux parts :
 - o La première part de 615 M€ pour financer les projets de rénovation thermique, transition énergétique et énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, de mobilité, de logement, de développement numérique, de rénovation des bâtiments scolaires, de construction d'équipements liés à la croissance démographique. Cette part finance également les projets liés au développement des territoires ruraux dans le cadre des contrats de ruralité.
 - o La deuxième part de 50 M€, pour subventionner, principalement en investissement, les communes et EPCI qui s'engagent à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement par un projet de modernisation dans le cadre d'un contrat de maîtrise de la dépense signé avec le Préfet. Ce contrat mentionne l'objectif de dépenses de fonctionnement à atteindre, la date où cet objectif sera atteint ainsi que les modalités de suivi.

5. Prolongation des incitations financières à la création de communes nouvelles

Le dispositif d'encouragement à la création de communes nouvelles est prolongé jusqu'au 1^{er} Janvier 2019. Cela concerne les communes nouvelles créées entre le 2 Janvier 2017 et le 1^{er} Janvier 2019 dont la population globale est inférieure à 10.000 habitants ou les communes nouvelles regroupant la totalité d'un ou plusieurs EPCI, dont la population globale est inférieure à 15.000 habitants.

Les principales mesures du dispositif :

- Maintien sur 3 ans de la dotation forfaitaire, de la dotation nationale de péréquation, de la dotation de solidarité urbaine et de la dotation de solidarité rurale des communes fondatrices.
- Pour les communes de 1.000 à 10.000 habitants, le bonus de 5 % de DGF pendant trois ans est reconduit pour toutes nouvelles créations intervenant jusqu'au 1^{er} Janvier 2019.

6. Dispositions diverses

Les enveloppes de Dotation de Solidarité Urbaine et de Dotation de Solidarité Rurale sont augmentées chacune de 90 M€.

A compter de 2019, automatisation du traitement du FCTVA :

- Traitement automatisé des données sur la base des pièces budgétaires (mandats et titres) sans TVA imputées, sur une liste limitative de comptes,
- Adaptation des applicatifs informatiques Hélios (comptables), Colbert (Préfecture) et Chorus (Système d'information financier de l'Etat).

II. LA SITUATION FINANCIERE DU SECTEUR COMMUNAL

A. Contexte de l'intercommunalité sur le territoire

1. La population du territoire

Pour mémoire, la population à prendre en compte est la population légale, telle qu'issue du dernier recensement effectué par l'INSEE.

EVOLUTION DE POPULATION PAR COMMUNE ENTRE 2014 ET 2018 (source insee)

Nombre d'habitants	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution des habitants 2014/2018
Chamaret	564	569	574	577	589	25
Chantemerle-lès-Grignan	237	246	255	256	275	20
Colonzelle	496	498	502	517	541	39
Grignan	1 668	1 660	1 634	1 605	1576	-58
Grillon	1 758	1 773	1 788	1 804	1808	20
Le Pègue	406	394	385	376	373	-12
Montbrison-sur-Lez	319	317	311	307	303	-8
Montjoyer	265	257	264	269	275	11
Montségur sur Lauzon	1 231	1 254	1 280	1 305	1312	32
Réauville	386	390	393	390	393	0
Richerenches	762	750	740	729	751	11
Roussas	371	377	378	379	373	-5
Rousset-les-Vignes	298	292	296	301	305	9
Saint-Pantaléon-les-Vignes	434	434	443	451	458	15
Salles-sous-Bois	196	192	181	180	185	4
Taulignan	1 654	1 688	1 723	1 740	1763	40
Valaurie	563	592	589	596	603	14
Valréas	9 949	9 822	9 798	9 797	9727	-71
Visan	1 955	1 959	1 957	1 992	2019	62
Total	23 512	23 464	23 491	23 571	23 629	138

2. Evolution du territoire : compétences – organisation - planification

L'arrêté inter-préfectoral du 5 Février 2018 a acté la restitution de la compétence Electrification « partie Electrification Rurale » au S.E.V. et « partie Eclairage public » aux communes vauclusiennes. Les contrats liés à cette dernière compétence font l'objet d'un transfert individualisé par une clé de répartition ou d'une prise en charge financière par ces collectivités (annuités emprunt globalisé pour la part relevant du Programme Electrification 2010-2013).

Les statuts de la CCEPPG seront complétés prochainement par la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), entrée en vigueur sur notre territoire au 1^{er} Janvier. Pour 2018, aucune taxe n'a été instituée pour couvrir cette prise de compétence. Pour mémoire cette taxe ne peut dépasser les 40 € par habitant. En 2018, hormis la nécessaire définition de l'intérêt communautaire pour la compétence « Politique commerciale », aucune modification statutaire n'est envisagée.

En revanche, le transfert de la compétence « Eau & Assainissement » initialement prévu par la Loi NOTRe à échéance de 2020, vient d'être récemment repoussé à l'horizon 2026.

En 2018, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées se réunira pour se prononcer, d'une part sur la restitution aux communes vauclusiennes de l'éclairage public et de la prise de la compétence GEMAPI et, d'autre part, sur le réajustement de l'accueil périscolaire du fait des changements des rythmes scolaires.

3. Modalités de vote des budgets

Le Conseil Communautaire vote les crédits au niveau du chapitre, chaque chapitre regroupant plusieurs articles conformément aux instructions budgétaires et comptables.

Ainsi le Président engage et mandate les dépenses dans la limite du crédit ouvert pour chacun des chapitres budgétaires.

Il est à souligner qu'au niveau de l'investissement, les programmes s'échelonnent sur plusieurs années et qu'il n'est pas rare que des crédits engagés (devis ou marchés signés) se poursuivent sur l'exercice budgétaire suivant. Les restes à réaliser sont d'ores-et-déjà votés et ne font pas l'objet d'un nouveau débat. Seuls les crédits nouveaux sont soumis au vote de l'assemblée délibérante.

Restes à réaliser 2017	Montant en €	Delta
Budget Principal		
Dépenses	798 442	- 152 389
Recettes	646 053	
Budget Annexe Assainissement non collectif		
Dépenses	0	0
Recettes	0	
Budget Annexe Redevance Enlèvement Ordures Ménagères		
Dépenses	5 820	- 3 781
Recettes	2 039	

B. Eléments d'analyses financières

1. La capacité d'autofinancement

	2014	2015	2016	2017
FONCTIONNEMENT				
Recettes	10 920 721	11 964 080	11 578 094	11 543 832
Dépenses	11 663 358	11 614 821	11 350 324	11 454 010
Résultat de l'exercice	-742 637	349 259	227 770	89 823
Excédent antérieur reporté	1 555 951	660 038	829 269	846 250
Trésorerie	813 314	1 009 297	1 057 039	936 073
INVESTISSEMENT				
Recettes	5 413 693	1 679 369	1 315 526	700 253
Dépenses	4 822 528	2 174 481	1 321 983	949 312
Résultat de l'exercice	591 165	-495 112	-6 457	-249 059
Excédent antérieur reporté	133 666	724 832	229 720	223 263
Trésorerie	724 831	229 720	223 263	-25 797
TRESORERIE DISPONIBLE	1 538 145	1 239 017	1 280 302	910 276
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT ANNUELLE				
Résultat	-742 637	349 259	227 770	89 823
+Amortissement (Solde)	151 747	289 315	297 756	283 652
+Provisions (Solde)	0	310 106	85 737	0
+Prise en charge K emprunts				15 971
-Remboursement K emprunts	171 624	271 374	238 525	238 512
CAF NETTE (en €)	-762 514	677 306	372 738	150 933

Les principales évolutions

Evolution des recettes – La baisse constatée entre 2015 et 2016 correspond essentiellement à la baisse de la DGF et la perte des loyers de l'entreprise TIRO CLAS.

Evolution des dépenses – L'augmentation de 100.000 € des dépenses entre 2016 et 2017 est liée notamment à une facture d'éclairage public de 190.000 € dont 112.000 € concernaient l'exercice 2016.

2. Etat de la dette

Le positionnement des emprunts de la CCEPPG selon la charte de bonne conduite (Rapport GLISSER) est constant : tous figurent en classe de risque 1A (risque faible) / Indices zone Euros à taux fixe ou taux variable standard.

Aucun emprunt n'a été souscrit en 2017. Le capital restant dû au 1^{er} Janvier 2018, tous budgets confondus, s'élève à **3.891.710 €** répartis entre le budget général pour 3.738.422 € et le budget annexe REOM pour 153.288 €. La CCEPPG dispose à ce jour de 5 emprunts. L'intégralité des emprunts de la CCEPPG est à taux fixe. Ceci représente une part par habitant de 164,70 €.

Du fait du transfert et de la restitution de la compétence Electrification, il est rappelé que les emprunts spécifiques ont été transférés de droit au Syndicat d'Electrification du Vaucluse. Le contrat d'emprunt globalisé réalisé en

2014 portant tant sur la Cité du Végétal que sur les programmes d'électrification (EP & ER) 2010-2013 fait l'objet d'une prise en charge de l'annuité correspondante à la quote part relevant d'une part, de l'électrification rurale transférée au SEV (50%) et d'autre part, de l'éclairage public aux communes de l'Enclave (50%). Pour mémoire, CRD au 1^{er} Janvier 2018 = 706.612 €.

De même, le portefeuille comprend également les emprunts contractés dans le cadre des opérations sous mandat, annuités qui sont intégralement remboursées à la communauté de communes par les collectivités ayant bénéficié de ces opérations représentant un CRD au 1^{er} Janvier 2018 de 14.495 €.

Pour l'année 2018, dans l'hypothèse où la collectivité n'a pas de recours à un emprunt nouveau, l'annuité d'emprunt ressort à **388.302 €** (274.185 € de capital et 114.117 € d'intérêts) tous budgets confondus, dont 64.288 € sont pris en charge par d'autres collectivités.

Ceci ramène, neutralisation faite de ces opérations, le CRD au 01/01/2018 à 3.170.602,37 € soit 134,18 €/habitant. Parallèlement, le capital de la dette restante représente 8,8 années de capacité d'autofinancement brute 2017.

III. ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2018

De manière globale, les perspectives financières, à l'horizon 2020, nous astreignent à être mesurés sur l'évolution de nos dépenses et en particulier en section de fonctionnement.

A ce titre, il convient de maintenir les engagements présentés en Juillet 2016 à savoir :

1. Stabilité fiscale,
2. Conforter les marges de manœuvre sur le mandat,
3. Garantir les équilibres financiers (maîtrise des dépenses et de la CAF),
4. Poursuivre une politique d'investissements adaptée pour le territoire.

Dans ce cadre, le bureau a priorisé les domaines et actions d'intervention durant la mandature et particulièrement au titre de 2018 :

- Le déploiement du Haut Débit (Drôme et Vaucluse),
- L'action économique et notamment la réhabilitation du site « Germain Aubert »,
- Action sociale - Structures accueil petite enfance,
- La mutualisation.

A. Budget Général de la CCEPPG

1. Structure et évolution des dépenses de personnel

Comme pour toutes les collectivités, les charges de personnel constituent un poste important de dépenses. La maîtrise de leur évolution constitue donc un enjeu majeur, la préparation budgétaire 2018 tiendra compte à la fois des décisions nationales (notamment rétablissement du jour de carence) et d'éléments locaux de contexte.

Il est à souligner que l'exécution budgétaire 2017 du chapitre portant sur les dépenses de personnel a été en deçà de la prévision initiale (départ de 2 agents en cours d'année). A noter que le ratio 2017 du personnel s'établit à 10 % des dépenses de fonctionnement quand le ratio de référence s'établit à 24 %.

L'exercice 2018 verra une légère diminution dans l'effectif constant du personnel mais la suppression des contrats aidés (pour mémoire 7 agents en 2017) se traduira par une augmentation de la masse salariale du fait des contrats s'y substituant et des mesures indemnitaires appliquées. L'évolution du chapitre personnel s'explique, outre le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), également par la mise en place du RIFSSEP pour les catégories C et B à compter du 1^{er} Janvier 2018, ainsi que par la modification du taux de cotisation de l'assurance « Risque Statutaire » qui passe de 4,20 % à 5,60 %.

a) Structure des effectifs

Statut	2014	2015	2016	2017	Répartition	2018	Répartition par filières
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	17	21	20	23	69.70%	27	Administrative : 11 Technique : 9 Sociale : 2 Animation : 5
Agents contractuels permanents	0	1	1	2	6.06%	1	Administrative : 1
Agents contractuels non permanents	9	5	4	1	3.03%	3	Technique : 1 Animation : 2
Agent de droit Privé		2	6	7	21.21%	0	
TOTAL	26	29	31	33	100.00%	31	

Du fait des mesures touchant les contrats aidés, en 2018, il n'y a plus d'agents relevant du droit privé. Les agents en poste ont soit quitté la structure, soit seront recrutés sur des emplois permanents dans le courant de l'exercice 2018.

b) Evolution et exécution des dépenses de personnel

Masse salariale	Charges de personnel					Remboursement sur rémunération du personnel					Coût effectif du personnel				
	REALISE				PREVISION	REALISE				PREVISION	REALISE				PREVISION
Montants en K€	2014	2015	2016	2017	2018	2014	2015	2016	2017	2018	2014	2015	2016	2017	2018
Répartition par Pôle															
Administration générale	410.92	471.53	472.55	405.36	364.18	0.79	11.30	46.84	60.62	2.55	410.12	460.23	425.71	344.75	361.63
Développement économique	72.19	86.41	90.29	78.07	82.74					8.98	72.19	86.41	90.29	78.07	73.76
Environnement	155.26	173.52	226.95	246.97	279.60		14.94	41.86	15.96	5.09	155.26	158.58	185.09	231.02	274.50
Social	107.79	279.48	282.86	282.58	337.88		9.74	15.78	9.31	18.89	107.79	269.73	267.07	273.27	318.99
Aménagement du territoire	36.38	71.52	81.91	120.49	134.92			11.00	2.37	21.81	36.38	71.52	70.91	118.12	113.11
Divers (AIST, Assurance...)	47.40	18.94	35.59	37.83	50.68						47.40	18.94	35.59	37.83	50.68
TOTAL GENERAL	829.94	1 101.38	1 190.14	1 171.30	1 250.00	0.79	35.98	115.48	88.25	57.32	829.15	1 065.40	1 074.66	1 083.05	1 192.68
Ecart n/-1		271.45	88.76	69.92	78.70		35.19	79.50	52.27	-58.16		236.26	9.25	17.65	118.02
% n/n-1		32.71%	8.06%	6.35%	6.72%		4443.13%	220.97%	145.28%	-50.36%		28.49%	0.87%	166%	10.98%

L'évolution des dépenses de personnel (2017-2018) résulte des éléments suivants, sur lesquels il n'est pas possible d'agir :

- Disparition des contrats aidés et transformation en contractuel ou stagiaires = 33.900 €,
- RIFSSEP – Mise en place pour les catégories C et B + évolution = 16.400 €,
- Remplacement des 2 agents en congés maternité = 30.600 €,
- Assurance risque statutaire – Evolution du taux = 10.600 €.

Le montant prévisionnel des dépenses de personnel ci-dessus détaillées est sensiblement inférieur au prévisionnel 2017 (-14.900 €).

Il est précisé que certains postes font l'objet d'une prise en charge partielle sur des budgets annexes ou par des structures extérieures (2017 = RIVAVI 21.900 €, Budget Annexe REOM 89.011 €) ainsi qu'au travers des attributions de compensation, ou bénéficient d'une prise en charge partielle dans le cadre du contrat d'assurance du risque statutaire (congrés maternité).

Au titre de l'année 2017, les éléments de rémunération du personnel sont les suivants :

- Traitements indiciaires / Rémunérations principales : 577.853,41 €,
- Régimes indemnitaires : 142.163,43 €,
- Supplément familial de traitement : 5.289,72 €,
- Action sociale – Ticket Restaurant : 11.209,10 €,
- Avantages en nature : 14.739,86 €.

Pour mémoire, l'avantage en nature correspond au contrat de prévoyance «garantie maintien de salaire » dont la prise en charge mensuelle par la collectivité est à hauteur de 90 € par agent ainsi qu'aux tickets restaurant.

c) Temps de travail

Le temps de travail est de 1607 heures par an pour un agent à temps complet (35 heures hebdomadaires).

Pour 2017, le nombre total d'heures payées représente 52.500,91 heures.

Dans le cadre du fonctionnement de la Communauté de Communes, l'évolution des ETP se détaille comme suit :

Pôles	ETP 2016	ETP 2017	ETP 2018	Motif
Administration	7.8	8.8	6.92	Départ retraite mi 2017 et Reprise à tps complet agt à tps partiel
Environnement	6.92	6.8	7.38	Reprise à temps complet d'un agent précédemment à temps partiel
Social	8.08	8.62	9.55	Augmentation du temps de travail (1 agt de 20h à 35h, 1 agt de 30h à 32h30)
Aménagement du territoire	2	3	3.15	Accueil d'une stagiaire sur 3 mois
Développement Economique/ Tourisme	1	1.35	1.35	
TOTAL	24.8	27.22	28.35	

d) Montant annuel du régime indemnitaire

ANNEE	Nombre agents	Montant (en K€)	delta	OBSERVATIONS
2014	17	160.64		
2015	21	188.03	27.38	dont 7.892 €(intégration des agents de la crèche)
2016	20	178.92	-9.10	Démission et absence d'agent
2017	22	142.16	-36.76	2 départs en 06/2017 dont 1 départ en retraite
2018	29	182.92	40.75	<i>Dans le cadre de la mise en place du RIFSSEP catégorie B & C, correction de la situation d'agents qui ne bénéficiaient pas jusqu'alors de RI - Harmonisation du régime sur la collectivité.</i>
Moyenne annuelle		170.53	5.57	Les variations s'expliquent également par les mouvements d'agent en cours d'année.

e) Actions sociales

La collectivité est adhérente au Comité National d'Actions Sociales (CNAS) qui propose aux agents de la collectivité diverses prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction, ...). Au titre de 2017, la cotisation a représenté 6.580,97 €. Pour le budget 2018, le montant de la cotisation au sein du budget général de la collectivité s'élève à 6.355 €.

2. La Fiscalité

Pour 2018, compte tenu du contexte local et national, il paraît opportun d'appliquer un principe de stabilité en ne modifiant ni à la hausse ni à la baisse les taux arrêtés en 2017 et ce, malgré la nécessité, pour la Communauté de Communes, de :

- Compenser en partie les baisses de dotations de l'Etat, la péréquation et les baisses de produits engendrés par des modifications légales,
- Maintenir et améliorer le niveau des services à la population,
- Poursuivre les investissements structurels,

La fiscalité locale représente près de 74 % des recettes de fonctionnement.

Evolution des bases depuis 2014

		TH	TFb	TFnb	CFE
BASES	2014	34 378 595	26 195 527	1 627 175	4 887 585
	2015	36 195 413	26 909 365	1 629 908	4 993 880
	2016	35 536 682	27 434 051	1 639 075	5 061 128
	2017	35 935 325	27 795 259	1 641 532	4 774 968
Evolution de bases	2015/2014	5.28%	2.73%	0.17%	2.17%
	2016/2015	-1.82%	1.95%	0.56%	1.35%
	2017/2016	1.12%	1.32%	0.15%	-5.65%

Evolution des taux depuis 2014

	Taux moyens pondérés	2014	2015	2016	2017	2018
TH	8,47	7,47	8,47	8,47	8,47	8,47
TFB	0,464	0	0,464	0,464	0,464	0,464
TFNB	3,46	3,05	3,46	3,46	3,46	3,46
CFE	29,51	29,51	29,51	29,51	29,51	29,51
TEOM *		7,04 % / 13 %	7,40 % / 13 %	7,40 % / 13 %	7,40 % / 13 %	7,40 % / 13 %

* La TEOM ne concerne qu'une partie du territoire : Grignan, Grillon, Richerenches, Valréas, Visan.

3. Perspectives d'évolution pour 2018

a) Recettes

(1) Les dotations de l'Etat - la Dotation Globale de Fonctionnement

La DGF des EPCI comprend la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation. Dans le cadre du pacte de responsabilité mis en place par l'Etat avec les collectivités locales, celle-ci a diminué fortement ces dernières années. Pour autant, en 2018, la Loi de Finances a envisagé une stagnation de cette dotation, hors mesures correctives (transfert, prises de compétence).

Montant en K €	2014	2015	2016	2017	PREVISION 2018
Dotation d'intercommunalité notifiée	530	411	270	173	160
Dotation de compensation	1 439	1 408	1 380	1 342	1 340
D.G.F.	1 969	1 819	1 650	1 515	1 500
Evolution en €		-150 €	-169 €	-135 €	-15 €

Les recettes provenant des dotations de l'Etat représente environ 13% des recettes de la collectivité. En attente de la notification officielle, l'inscription prévisionnelle 2018 sera faite à hauteur de 1.500 K€.

(2) Synthèse des produits fiscaux

Le tableau ci-dessous permet d'appréhender les produits fiscaux (à pouvoir de taux et sans pouvoir de taux) perçus par la Communauté de Communes à hauteur de 8.390 K€ en 2017 :

Imputations		TAXES	2014	2015	2016	2017
fiscalité vote taux	73 111	TH / TFB / TFNB / CFE	3 888	4 721	4 687	4 778
	73 331	TEOM GRIGNAN / ENCLAVE	1 969	2 049	2 112	2 147
fiscalité notifiée	73 112	CVAE	867	773	773	842
	73 114	IFER	369	242	247	254
	73 113	TASCOM	301	322	317	369
Total recettes fiscales			7 394	8 107	8 136	8 390

Montants en K€

Par ailleurs les produits liés à la fiscalité font l'objet de reversements obligatoires, détaillés ci-après (cf. page 16).

(3) Les produits des services – Evolution des tarifs

Outre les impôts, taxes, subventions et concours de l'Etat ou d'autres organismes, la Communauté de Communes dispose d'autres recettes :

- Les produits du domaine (notamment loyers sur les biens du domaine privé) : ces derniers sont essentiellement perçus par sur le développement économique,
- Participation des communes au service ADS,
- Les revenus des services publics locaux ou tarifs d'accès (inscriptions crèche, facturation déchets, ...),
- La participation pour mise à disposition de personnel au Syndicat RIVAVI est maintenue sur 2018 à hauteur de 50% du coût du poste de l'agent (contre 40 % en 2017).

Un examen des recettes des différents services est effectué afin d'analyser les coûts des prestations rendues. Cet examen est fait au préalable par les commissions ad hoc.

Les tarifs délibérés en Conseil Communautaire portent :

- Commission Action Sociale : ALSH La Boite à Malice – Pour mémoire, une baisse des tarifs a été adoptée en 2016 à hauteur de 38 %. Les tarifs restent inchangés sur 2018.
- Commission Aménagement Espace : Convention ADS – Les tarifs approuvés pour 2017 sont reconduits en 2018 du fait de l'équilibre du service et complétés par une facturation spécifique des Permis d'Aménager en Zone ABF dont le tarif a été approuvé à hauteur de 113 €.
- Commission Environnement : Accès Professionnels aux déchèteries du territoire 15 € - Maintien du tarif pour 2018. A l'étude la possibilité de modifier les modalités de tarification des professionnels.
- Commission Action Economique : Location des bâtiments du Site Germain Aubert (Cf. détail page 27).

b) Dépenses

(1) L'attribution de compensation

Pour mémoire, ce dispositif de reversement au profit des communes membres est destiné à neutraliser le coût des transferts de compétence.

C'est une dépense obligatoire des communautés ayant adopté la fiscalité professionnelle unique (FPU). Elle correspond schématiquement à la différence entre le produit lié à la fiscalité perçu par la commune l'année précédant celle de l'instauration par le groupement de la FPU (2014 pour les communes de la CCPG et 2008 pour les communes de la CCEP), et le montant des charges des compétences transférées. Elle est réévaluée à la hausse ou à la baisse à chaque nouveau transfert de charges.

La Communauté de Communes a, par délibération du Conseil Communautaire du 29 Septembre 2017 suite au transfert de compétences intervenues entre 2016 et 2017, arrêté le montant reversé définitivement au titre de 2016 à 5.658.713 € et provisoirement au titre de 2017 à 5.613.231 €.

La CLECT est amenée à se réunir courant 2018 afin d'arrêter, notamment, les montants des charges et produits restitués aux communes de l'Enclave au titre de l'Eclairage Public, réajustement des montants transférés suite à la réforme des rythmes scolaires pour le périscolaire, prise de compétence GEMAPI et réajustement éventuel (zone d'activités).

Dans l'intervalle la délibération du 29 septembre 2017 est applicable et prévoit une ventilation des AC comme ci-après :

COMMUNES	AC 2017 provisoires	VERSEMENT MENSUEL
CHAMARET	82 517 €	6 876,42 €
CHANTEMERLE LES GRIGNAN	78 713 €	6.559,42 €
COLONZELLE	72 169 €	6.014,08 €
GRIGNAN	450 657 €	37.554,75 €
GRILLON	349 703 €	29.141,92 €
LE PEGUE	37 388 €	3.115,67 €
MONTBRISON SUR LEZ	40 714 €	3.392,83 €
MONTJOYER	94 840 €	7.903,33 €
MONTSEGUR SUR LAUZON	219 444 €	18.287,00 €
REAUVILLE	72 462 €	6.038,50 €
RICHERENCHES	9 555 €	796,25 €
ROUSSAS	173 894 €	14.491,17 €
ROUSSET LES VIGNES	40 082 €	3.340,17 €
SAINT PANTALEON LES VIGNES	78 904 €	6.575,33 €
SALLES SOUS BOIS	35 396 €	2.949,67 €
TAULIGNAN	344 778 €	28.731,50 €
VALAURIE	215 088 €	17.924,00 €
VALREAS	3 176 176 €	264.681,33 €
VISAN	40 751 €	3.395,92 €
TOTAL	5 613 231 €	467.769,26 €

Il est rappelé que les attributions de compensation versées sur l'exercice 2017 à hauteur de 5.553.496 € comportaient d'une part la régularisation des AC définitives de 2016 (pour -59.735 €) et, d'autre part, les AC arrêtées provisoirement pour 2017 (5.613.231 €).

(2) L'évolution du FPIC

La Loi de Finances prévoit un gel de l'enveloppe nationale à 1 Milliards d€ pour 2018. Le tableau ci-dessous récapitule l'impact de ce fonds sur le budget de l'intercommunalité depuis 2014. A titre prévisionnel, le montant prélevé en 2017 est reconduit sur le budget 2018 en attente de la notification des services de l'Etat.

Années	Solde	Prélèvement	Reversement	Evolution
2014	6 638 €	9 718 €	16 356 €	
2015	-29 960 €	29 960 €	0 €	4 €
2016	-37 862 €	37 862 €	0 €	0 €
2017	-57 674 €	57 674 €	0 €	1 €
2018	-57 674 €	57 674 €	0 €	

(3) Le FNGIR

Pour compenser les effets de la suppression de la taxe professionnelle, a été mis en place un Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources Communales et Intercommunales (FNGIR). Ce fond est l'un des mécanismes de redistribution horizontale des ressources. **Cette dotation est figée pour 2018 et représente 190.052 €.**

(4) Synthèse du reversement de fiscalité

La fiscalité conservée par la Communauté de Communes est de 2.586 K€, après les reversements tant aux communes du territoire dans le cadre des attributions de compensation, qu'au profit de l'Etat au titre de la péréquation (montants en K€) :

Imputations		TAXES	2014	2015	2016	2017
Reversements	73921	Attribution de Compensation	-6 096	-5 725	-5 725	-5 553
	73923	FNGIR	-190	-221	-190	-190
	73925	FPIC	7	-30	-38	-58
	73918	Autres reversements	-8		-1	-3
Total reversements			-6 287	-5 975	-5 953	-5 804
Fiscalité conservée par l'EPCI			1 107	2 117	2 183	2 586

4. Budget principal par commissions

a) Schéma de mutualisation – Commission Mutualisation

L'article L.5211-39-1 du CGCT met à la charge de chaque structure intercommunale à fiscalité propre l'élaboration et l'adoption d'un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Chaque année, normalement à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, l'avancement du schéma de mutualisation doit faire l'objet d'une communication au Conseil Communautaire. Le schéma de mutualisation des services n'est pas prescriptif, mais constitue une « feuille de route » engageant la structure intercommunale et ses communes membres sur la voie de la mutualisation tout au long du mandat. Au vu du contexte de notre intercommunalité, il a été décidé de porter en priorité les efforts sur des actions concrètes et simples d'application, avant d'élaborer par la suite un schéma proprement dit (mutualisation à la carte). La séance du débat d'orientation budgétaire sera l'occasion d'une présentation initiale de ce Schéma.

(1) Contenu du schéma de mutualisation

- Etat des lieux des ressources humaines et des dépenses de fonctionnement du territoire (Communes + Communauté de Communes), réparties par domaines de métier,
- Etat des lieux des mutualisations existantes au sein du territoire, entre la Communauté de Communes et les Communes ou entre les Communes,
- Vision prospective des mutualisations pouvant être mises en œuvre, qui doit se caractériser comme un projet de territoire :
 - recensement des ressources mobilisables – humaines et matérielles,
 - recensement des besoins exprimés,
 - orientations à court et moyen terme,
 - Estimation de l'impact financier.

(2) Situation actuelle

Suite à la concertation avec les communes (été 2016), les demandes et propositions formulées ont fait ressortir une nécessaire adhésion « à la carte » sur quatre leviers principaux :

- Les ressources humaines,
- Les achats,
- Les services,
- Le matériel et équipements.

La mutualisation a débuté par la mise en place du service mutualisé d'instruction du droit du sol ADS, en 2015. Ce service a été renforcé en 2017 par le recrutement d'un agent permettant la mise en action du volet contrôle et contentieux. Il concerne 16 communes en 2018 (contre 11 en 2015). Au regard du rapport d'activité pour 2017 (550 dossiers instruits – 1,5 ETP), la tarification 2018 reste identique avec l'adjonction d'un tarif particulier pour les PA en zone ABF (113 €).

Depuis 2016, une vision financière des budgets des 19 communes est établie sur la base des données DGCL, pouvant permettre de mesurer sur le long terme, l'impact des mesures de mutualisation mise en œuvre.

Courant 2017, réalisation d'achats groupés concernant notamment, la dotation du territoire en défibrillateurs ou acquisition de barrières de sécurité, mise en œuvre d'une convention de groupement de commande « Voirie 2018-2020 » validée par 11 Communes du territoire et la Communauté de Communes avec prise d'effet en 2018 (2^{ème} trimestre). Pour information ceci représente un volume de travaux minimum de 615.000 € et maximum de 2.826.000 € TTC.

Le Système Informatique Géographique (SIG). Ce dossier mis en place sur le territoire de l'ancienne CCPG, doit évoluer afin d'offrir à toutes les communes du territoire le même niveau de prestation par une uniformisation de l'outil. Ceci devrait permettre de réaliser des économies dans la maintenance et la mise à jour du cadastre.

(3) Evolution prévisionnelle 2018

Courant de l'année, et au vue des retours, des groupes de réflexions se sont constitués afin d'étudier toute orientations pertinentes pour les communes et la Communauté de Communes :

- sur la défense extérieure contre l'incendie (DECI). Ceci fait suite aux obligations pesant désormais sur les communes en la matière : entretien et contrôle des PEI, bilan de couverture et extension réseaux PEI, création d'un service public. Il est étudié la mutualisation de la maintenance des poteaux incendie. Ce dossier reçoit l'appui des deux SDIS. Pour mémoire, la maintenance des poteaux a été transférée aux

communes par les Services Départementaux d'Incendie & de Secours respectifs à compter de 2018 (périodicité de la maintenance variant en fonction des départements entre 2 et 3 ans),

- sur une politique d'archivage commune,
- sur la mise en œuvre de solutions informatiques communes en termes de sauvegarde et maintenance dans un premier temps,
- reprise de dossiers en instance : assurances, signalisation, cartographie du personnel du territoire,

Un meilleur partage de la maintenance et de l'harmonisation des logiciels devrait permettre une économie des coûts mais également une contribution plus efficace des services dans leurs échanges techniques et humains si nécessaires, notamment, du fait de certaines mesures législatives applicables dès Janvier 2019 (logiciel métier indispensable pour la paie).

Sur le plan des ressources humaines, un état des lieux du territoire est en cours d'élaboration afin d'établir une cartographie du personnel et un tableau des effectifs en place sur le territoire. A ce jour, cet état des lieux n'est pas finalisé du fait de l'absence de réponse de certaines collectivités. Ce document devrait permettre normalement de pouvoir répondre à des situations à ce jour insuffisamment ou pas exploitées, par exemple :

- absences non programmées de secrétariat,
- besoins urgents intervenant pendant les congés,
- compétences susceptibles d'être partagées,
- repérages de compétences techniques particulières.

b) Administration générale

L'agenda Accessibilité de la CCEPPG a été déposé en Avril 2017 et arrêté en Juillet 2017. Une première tranche de travaux a été réalisée en parallèle des travaux de l'épicerie sociale avec l'aménagement d'une place handicapée et le traçage d'un cheminement. La poursuite des aménagements prévue sur 2018 portera tout d'abord sur l'accessibilité du rez-de-chaussée (rampe d'accès, signalétique, visiophone) et l'aménagement d'un accueil handicapé, représentant environ 13.000 €.

Réorganisation du parc automobile dans l'optique d'une meilleure utilisation des services.

En fonctionnement, en dehors de la poursuite de l'exécution des contrats en cours à ce jour (téléphonie, reprographie, automobile, prestations,), il est prévu la réalisation d'une étude d'aide à la prise de la compétence Eau & Assainissement planifiée dans le cadre de la Loi NOTRe à échéance maximale 2026. Les offres ont été reçues en décembre 2017 et sont en cours d'analyse. Pour mémoire, une inscription à hauteur de 100.000 € a été envisagée sur 2017, ce dossier bénéficiant d'un financement de l'agence de l'eau à hauteur de 80 %.

S'agissant des parkings et aménagements des bureaux du Site Germain Aubert se reporter au paragraphe Développement Economique (*Cf. page 27*).

c) Commission Action Sociale

Suite au transfert en 2015 d'une partie de la compétence enfance à notre EPCI, les deux Contrats Enfance Jeunesse signés respectivement avec les CAF et MSA de la Drôme et du Vaucluse ont été réunis en un seul courant 2016. Ce contrat regroupe l'ensemble des actions mises en place sur le territoire communautaire pour une durée de quatre ans de 2016 à 2019. Au titre de 2018, l'ensemble des prestations versées à ce titre devrait représenter 358.830 €. A noter que du fait de la réforme des rythmes scolaires, des prestations supplémentaires seront fournies à compter du mois de septembre. Ce dossier sera présenté dans le cadre de la CLECT afin d'impacter les

attributions de compensation principalement de la commune de Valréas, ainsi que les autres évolutions intervenues depuis le début de l'année dans les compétences transférées.

Au niveau des RAM du territoire, poursuite des actions. Les deux structures bénéficient toujours des prestations de la CAF, et indirectement par le contrat enfance, de prestation de la MSA.

Au titre de la Banque Alimentaire, l'association « le Rayon de Soleil » s'est installée dans les locaux aménagés à cet effet dans l'espace « Germain Aubert » depuis mi-octobre 2017. Le coût final des aménagements s'est élevé à 125.345 € et bénéficie d'aides à hauteur de 65.100 € ce qui représente un autofinancement final de la collectivité de 85.605 €. Cette structure accueille tous les bénéficiaires du territoire et notamment pour 2017, 65 familles drômoises. Outre la subvention à cette association (8.300 € pour 2017), la participation de certains bénéficiaires est prise en charge par la Communauté de Communes : ceci a représenté 4.500 €. Pour 2018, poursuite de ces actions. Pour mémoire, la compétence « Aide Alimentaire » n'est exercée que pour une partie du territoire par la CCEPPG, les communes vauclusiennes restant compétentes en la matière.

Concernant l'ALSH « La Boite à Malices » gérée par la Communauté de Communes, il fonctionnera comme en 2017, sur la Commune de MONTSEGUR SUR LAUZON pour 13 semaines de vacances scolaires. Les marchés de prestations correspondant conclus pour la période 2017/2018, seront à renouveler pour 2019. A savoir, le transport – Cie TESTE, la restauration – API et l'animation - association CENTRE SOCIAL AGC. La participation des familles est maintenue à l'identique. Le coût prévisionnel supporté par la CCEPPG serait de 26.410 €.

Pour mémoire, la Crèche « Le Bac à Sable » de Visan est un service communautaire : le personnel et les frais de fonctionnement figurent donc au budget général de la collectivité. Depuis Février 2017, les repas sont désormais confectionnés et livrés par la Maison de Retraite de Tulette et non plus réalisés en interne. Afin de conforter le fonctionnement de cette structure, des mesures ont été prises afin de pérenniser le personnel en place suite à la disparition des contrats aidés ce qui a entraîné une légère évolution de la masse salariale.

Engagée en 2017, la mission conclue avec le CAUE va se poursuivre, le but est d'établir une évaluation des besoins en bâtiment sur le territoire pour l'exercice de la compétence petite enfance. En ce sens il étudie d'une part le changement de local pour la crèche « Lis Amourié » de Valréas, structure ne répondant plus aux normes exigées par la PMI, ce qui entraîne un risque de suppression de berceaux, et, d'autre part, sur une offre d'accueil sur le côté ouest du territoire en fonction des besoins identifiés. Ces projets pourront être soutenus par les CAF et autres partenaires financiers de ce secteur d'intervention. Il conviendra en 2018 de compléter cette mission par la réalisation de programmes d'opération – document support au lancement des consultations pour les deux structures en projet.

Enfin, au titre de la fourrière animale, l'exercice de cette compétence est assuré par le SICEC pour 4 communes, les autres communes étant désormais adhérentes à la SPA de l'ENCLAVE. Un conventionnement viendra sceller ces dispositions. La participation à ces deux structures est estimée à 15.500 € pour 2018, les frais de garde étant quant à eux à inscrire à hauteur 11.900 € (pour mémoire 10 €/jour/animal sur la base de 10 jours maximum).

d) Commission Environnement

Les marchés de collecte des déchets ménagers et assimilés ont été renouvelés en 2015 et arrivent à terme au 31 Décembre 2018. Ainsi, pour 2018 les seules évolutions à noter sur ce point seront d'une part la révision légale des coûts (variant de 1,09% à 1,1% pour 2018) et d'autre part la variation des tonnages collectés. Par ailleurs, le tarif de l'accès des professionnels aux déchèteries est maintenu à ce jour à l'identique de 2016 à savoir 15 € par passage (gratuité des passages pour les cartons et/ou ferraille). Il est néanmoins envisagé de proposer une

modification des modalités d'accès des restaurateurs. Ce dossier n'a pas été traité sur 2017 mais sera étudié par un groupe de travail spécifique en 2018.

Ce service bénéficie d'un financement par la TEOM. Les taux 2017 étaient respectivement de 7,40 % pour la commune de Grignan et 13 % pour les communes de l'Enclave.

Le Conseil Communautaire s'est positionné par délibération n° 2016-108 en faveur de l'uniformisation du financement de ce service à la TEOM. Afin de préparer cette échéance, une étude portant d'une part sur la mise en place de zonage et d'autre part sur le renouvellement des marchés a été lancée en 2017. Le comité de pilotage a pu étudier les scénarii établis par AJBD/CITEXIA/LANDOT & ASSOCIES, ceux-ci étant à l'heure actuelle soumis pour information aux communes. Les schémas de collecte des déchets devront être validés à la fin du 1^{er} trimestre par la communauté de communes pour une application à partir du 1^{er} Janvier 2019. A l'issue de cette étape les marchés de collecte seront établis pour un lancement de consultation à l'horizon du mois de Juin 2018. Après décision des schémas de collecte, il conviendra éventuellement de réaliser des investissements (bacs, colonne de tri, conteneurs enterrés,...) pour permettre la mise en œuvre du nouveau service en 2019.

Concernant les actions de communication, la communication de proximité va être favorisée. A ce titre sont envisagées la réalisation d'une réglette mémo tri, d'un guide du tri ainsi que la signalétique des points d'apports volontaires. A destination des scolaires, la reconduction du spectacle sur le tri ainsi que des cahiers de texte ou autres supports (poster, sous mains, agendas,...) sont envisagés sur 2018.

Pour 2018, au niveau de l'investissement, des travaux d'aménagement sont prévus pour les déchèteries et figurent en RAR pour 85.745 € ; l'inscription complémentaire sera faite au budget primitif. Les aménagements concernés sont, pour Grignan, la mise en enrobé du haut de quai, les gardes corps et pour Valréas, les gardes corps, abri, la mise en place d'un portail, la rehausse de la benne gravats et travaux divers. Une partie de ces aménagements sont éligibles à la DETR à hauteur de 16.000 €.

En 2018, perdure sur le territoire d'une part la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, nécessitant une convention de reversement de la taxe avec la Commune de Grignan, et la Redevance d'Enlèvements des Ordures Ménagères. Le Conseil Communautaire sera appelé à instaurer la TEOM sur l'ensemble du territoire au 1^{er} Janvier 2019 (possibilité de zonage) et à déterminer les exonérations éventuelles et autres mesures financières devant s'appliquer dès 2019.

e) Commission Aménagement du Territoire

Adhésions aux Syndicats d'aménagement des cours d'eau

La compétence GEMAPI a été transférée à l'intercommunalité au 1^{er} Janvier 2018. Une discussion a eu lieu en amont avec les intercommunalités des bassins versant et les syndicats existants afin d'envisager une harmonisation de la gestion (action et financement) de cette compétence, au travers notamment du SMBVL. La loi prévoit la possibilité d'instaurer une taxe GEMAPI plafonnée à 40 €/habitant. Pour 2018, cette taxe n'a pas été instaurée sur le territoire. Le Comité Syndical du SMBVL devrait approuver dans sa prochaine séance, les cotisations appelées au titre de 2018 à hauteur de 343 989 €, se composant d'une nouvelle contribution « digue » pour 26.800 € et une cotisation de base de 310.189 €. A noter que cette cotisation intègre la contribution appelée précédemment au SMDABL pour la partie de notre territoire. De même les cotisations à « L'Entente du Lauzon » et SIABBVA sont maintenues pour 2018.

SIG : Service d'Information Géographique

Une consultation sera lancée en 2018 pour le renouvellement et l'harmonisation des SIG à l'échelle intercommunale et l'intégration de la nouvelle réglementation en matière de dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanisme (Saisie par Voie Electronique-SEV).

Mise en réseau des bibliothèques

Dans le cadre de sa compétence « *lutte contre la fracture numérique* », les médiathèques municipales de Grillon et Visan fonctionnent depuis Juin 2006 en réseau collaboratif de lecture publique. Il était prévu en 2017 de développer ce service de proximité, avec une extension du dispositif aux bibliothèques des communes du territoire. 7 Bibliothèques seraient concernées par le projet de mise en réseau (Grignan, Grillon, Montségur-sur-Lauzon, Roussas/Valaurie, Richerenches, Taulignan, Visan). Cette opération est estimée à un investissement de 16.340 € (logiciel de mise en réseau sur ces structures) avec un coût de fonctionnement annuel de 5.040 €. Pour 2018, il convient de renouveler l'inscription.

Adhésion au Schéma de Cohérence Territoriale, le SCOT et au PNR des Baronnies

Compte tenu des retards pris dans la création du Syndicat Mixte du SCOT, la participation de la CCEPPG de 34.175 € n'a pas été appelée à ce jour. A titre de prévision, il conviendra de l'inscrire au budget 2018, étant précisé que des négociations vont avoir lieu au cours de l'année concernant la maîtrise des frais de fonctionnement de cette structure. Pour mémoire, les 8 EPCI concernés par ce SCOT sont en cours de se prononcer sur les statuts et le périmètre du Syndicat Mixte qui portera sur l'élaboration du SCOT « Rhône-Provence-Baronnies ». La CCEPPG s'est prononcée favorablement pour ce projet et sera amenée à désigner ses représentants dans le Syndicat créé, à l'horizon du 2^{ème} semestre 2018.

En parallèle, le SCOT étant labélisé TEPOS (Territoire Energie POSitive), il y aura nécessité de déployer la plateforme de rénovation énergétique créée sur l'agglomération Montilienne, à l'échelle de notre territoire. Cette plateforme a pour objet la création d'un guichet unique en vue d'accompagner les privés pour des travaux de rénovation énergétique visant notamment à réduire la consommation d'énergie et accompagner la montée en puissance des professionnels pour l'obtention notamment du label RGE. A terme, la contribution à la plateforme est estimée à environ 0,12 €/habitants au minimum, à laquelle pourra s'ajouter une participation à la communication.

Le périmètre du SCOT bénéficie d'un programme spécifique CEE en lien avec les Syndicats d'Electrification Départementaux ; le SDED étant le porteur pour notre territoire.

L'appartenance au PNR des Baronnies pour la commune de TAULIGNAN, devrait générer une cotisation communautaire annuelle de 1,50 €/habitants sur la base de la population DGF de cette commune. La cotisation 2018 s'élève à 2.833 €.

Plan Climat Air Energie Territorial - PCAET

Prévu dans le cadre de la loi du 17 Août 2015 dite Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV), la réalisation d'un « Plan Climat Energie Territorial » est imposé aux collectivités de + 20.000 habitants. L'étude comprend une partie diagnostic et une partie politique et aménagement (estimation à 40.000 €). La réalisation de cette étude, pourrait débuter sur 2018, par la réalisation du diagnostic et nécessite l'inscription à hauteur de 15.000 €.

Politique du Logement – Cadre de vie

Dans le cadre de la politique du logement et du cadre de vie exercée sur l'ensemble du territoire, aucune étude diagnostic sur le logement et l'habitat n'est prévue à ce jour, étude préalable à tout dispositif d'aide sur le logement social.

Etude Voies douces : ancienne voie ferrée et bord de Berre

L'étude est terminée et suite à sa restitution, les tracés doivent être précisés et les coûts maîtrisés pour une meilleure intégration du projet aux sites. Pour 2018, il est envisagé de lancer la réalisation de ce projet d'aménagement dans le cadre d'un programme de travaux par tronçon. A titre de prévision, il paraît opportun d'inscrire une enveloppe de 15.000 €.

Accessibilité

La mise en place de la commission d'accessibilité intercommunale devrait être relancée en 2018.

Electrification

De par l'adhésion de la CCEPPG au SEV (Arrêté Préfectoral du 23 Juin 2016) et la délibération n° 2017-53 en date du 6 Avril 2017 portant restitution de la compétence Eclairage public aux communes de l'Enclave, aucune prévision budgétaire liée à cette compétence n'est à faire. Comme il l'a été dit précédemment, la CLECT va se réunir afin de déterminer l'impact de cette restitution sur les attributions de compensation versées. Ceci entraîne outre le transfert des programmes de travaux en cours, le transfert des emprunts liés à cette compétence qui feront l'objet d'une prise en charge de l'annuité correspondante tant par le SEV que par les communes vauclusiennes.

f) Commission Développement Economique

Très Haut Débit

DEPLOIEMENT DU TRES HAUT DEBIT DRÔME

Le syndicat ADN a été créé en 2007, par le Département de l'Ardèche, le Département de la Drôme et la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la conception du réseau de fibre optique. Ce chantier de 480 millions d'euros est pris en charge par plusieurs cofinanceurs.

Tarif à la prise : 1 500 € (1 prise = 1 foyer)

- Etat : 33%
- Syndicat ADN 26%
- Intercommunalités et Europe : 20%
- Départements 26 et 07 : 11%
- Région Auvergne Rhône Alpes : 10%

Un coût unique de 330 € dont 30 € de participation au fonctionnement du Syndicat, par prise est répercuté auprès des intercommunalités.

Coût total estimé : 1.927.200 € dont 175.200 € de participation au fonctionnement.

Pour mémoire, il est prévu un plan de déploiement sur 8 ans scindé en 2 phases de 4 années (2016-2025). L'objectif est de déployer 5 840 prises sur notre territoire dont 3 800 prises dans les 5 ans. (65% des prises)

- *Communes concernées en phase 1 : Roussas, Valaurie, Montségur sur Lauzon, Chantemerle les Grignan, Grignan, Chamaret, Colonzelle, Réauville, Montjoyer (1/2),*
- *Communes concernées par la phase 2 : Montjoyer (2/2), Salles-sous-bois, Taulignan, Montbrison-sur-Lez, Le Pègue, Rousset-les vignes, Saint Pantaléon les Vignes.*

Le Conseil Communautaire a approuvé un mode de financement du programme pluriannuel d'investissement en optant pour un engagement global avec financement à l'année de réalisation. Nous avons la possibilité d'avancer la réalisation des travaux de 6 mois ce qui permettrait de débiter le déploiement dès la fin de l'année 2018, ce qui impliquerait, par conséquent, un avenant à valider par le Conseil Communautaire en 2018.

Sur la base de 5 840 prises et 330 € par prise à déployer – début de déploiement 2018 :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
THD - Communes Drômoises	1 254 000 €				673 200 €		1 927 200 €

DEPLOIEMENT DU TRES HAUT DEBIT VAUCLUSE

En 2011, le conseil départemental de Vaucluse confie à Vaucluse Numérique, délégataire de service public (DSP), le déploiement des prises fibre optique de son territoire. En 2012, La CCEP participe à un premier plan de déploiement qui a permis de fibrer 56% des prises de la commune de Valréas. La CCEPPG a manifesté son intérêt pour participer au plan quinquennal de déploiement et ainsi terminer de fibrer ses 4 communes vauclusiennes à l'horizon 2021. Ce chantier de 68.593.514 € est pris en charge par plusieurs cofinanceurs.

Tarif à la prise : 781 € (1 prise = 1 foyer)

- Etat : 14.10%
- FEDER : 7.93%
- Intercommunalités : 10.06%
- Départements 84 : 12.02%
- Région PACA : 14.34%
- Part privé : 41.55%

Coût unique de déploiement à la prise dans le cadre du plan quinquennal : 134,81 €.

Coût total estimé : 735.780 € pour terminer le déploiement de l'Enclave des Papes.

(46% des prises de Valréas non déployées lors du plan pilote + totalité des prises de Richerenches Grillon et Visan). Sur la base de 5 458 prises et 134,31 € par prise à déployer – début de déploiement 2018.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
THD - Communes vauclusiennes	245 260 €	245 260 €	245 260 €				735 780 €

En parallèle, la communauté a été sollicitée pour le raccordement de la Zone d'Activité de Grignan, la participation sollicitée sera à hauteur de 3.870 €.

Zones d'activités

Le schéma des zones d'activités est en cours de réalisation par les cabinets « ARGO & SILOE » et BERIM. Pour mémoire, ce schéma inventorie les zones d'activités du territoire, afin d'établir un diagnostic qualitatif (en développement, à maturation, en obsolescence) et de hiérarchiser ces zones et les interventions à mettre en œuvre. Le rendu final de ce document est prévu d'ici fin Juin, la phase 1 ayant été communiquée le 14 Février dernier. Devrait s'en suivre sur l'exercice 2018, une première tranche de travaux portant sur la signalétique des zones du territoire, préconisation première de ce schéma (Inscription prévisionnelle à hauteur de 20.000 €).

Développement Economique

Continuité des adhésions à Initiative Seuil Provence-Ardèche Méridionale, Elan repères, Pays une autre Provence ainsi qu'à la mission locale de la Drôme provençale et celle du Haut Vaucluse, Vaucluse Provence Attractivité, dans les mêmes proportions que 2017 pour les structures nous ayant déjà sollicitées. Pour le C2EG, l'adhésion de la Pépinière d'Entreprises passe à 400 € en 2018. Il est rappelé que l'adhésion de la Pépinière permet aux jeunes entreprises de bénéficier des actions du Club sans notion de seuil (+ de 9 salariés).

A noter que dans le cadre du Contrat de Ville qui se termine en 2020, aucune sollicitation financière n'est prévue à l'heure actuelle. Pour mémoire, en 2017, seules les participations à Initiative Seuil de Provence-Ardèche Méridionale et à la Mission Locale Haut Vaucluse ont été appelées à hauteur de 4.850 €.

En complément de ces actions, une démarche de commercialisation des biens fonciers et immobiliers de la Communauté de Communes au travers d'une mission de prospection sur 18 mois autour de la thématique du végétal doit être engagée. Le Conseil Communautaire s'est positionné pour solliciter les aides de la Région PACA dans le cadre du CRET Haut Vaucluse et de l'Europe dans le cadre du programme LEADER, les dossiers ont été enregistrés par ces structures. Il convient de prévoir l'enveloppe budgétaire dédiée de 67.320 € TTC, subventionnée à hauteur de 40.670 € soit une charge résiduelle de 26.650 €.

Il est nécessaire de programmer l'entretien des terrains et espaces verts dont la Communauté de Communes est propriétaire ou gestionnaire. Il s'agit outre des espaces verts du Site Germain Aubert, des terrains nus et des voies d'accès des zones d'activités du territoire. A cet effet, il paraît intéressant de prévoir un marché de prestation sur la globalité et non pas au coup par coup. A titre indicatif, les prestations précédemment réalisées représentaient une enveloppe de 10.000 €. Il est précisé que ces dépenses réalisées sur les accessoires de chaussées sont éligibles au FCTVA.

g) Espace Germain Aubert

CITE DU VEGETAL – HOTEL / PEPINIERE / PEEV

Seule la restitution d'une partie de la subvention FEDER reste à réaliser.

Maître AUBERT, Notaire, est chargé de l'établissement du compromis de vente de la maison dite du gardien faisant partie du tènement foncier du bâtiment industriel. Ceci devrait intervenir courant 1^{er} semestre 2018.

Des travaux sont envisagés sur la partie Nord de la Cité afin d'accueillir fin 2018, une entreprise cosmétique sur près de 900 m². Ce volet est présenté dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement.

Il est à noter que côté pépinière, les bureaux sont tous occupés à ce jour, notamment par les entreprises en attente de la réalisation des travaux sur la partie industrielle de TIRO-CLAS et sur la partie Nord. Les ateliers et box sont occupés à hauteur de 50 %. Seule la mise en place de cloisons modulables dans un des ateliers de la pépinière peut intervenir dans le courant 2018 pour accueillir une jeune entreprise, représentant 4.800 € TTC.

CITE DU VEGETAL – NORD (Accueil entreprise en RDC et aménagement des extérieurs)

La Communauté de Communes a été contactée en juillet 2017 par une jeune entreprise de la filière cosmétique, souhaitant s'installer au cœur de la Cité du Végétal et à proximité de la plateforme d'éco extraction. Afin d'avancer dans son projet cette entreprise s'est installée depuis le 1^{er} Février 2018 au sein de la pépinière d'entreprises via une convention d'occupation d'un bureau, dans l'attente des travaux réalisés en façade nord de la Cité du Végétal. Cette entreprise devrait s'installer fin 2018 sur un plateau disponible de près de 900 m², réhabilité, conformément à l'étude de faisabilité réalisée et partagée en amont.

Ces travaux se feront entre la plateforme d'éco extraction et l'épicerie sociale, en rez-de-chaussée, avec entrée en façade nord est du bâtiment.

De fait, dans les mois à venir, l'espace Germain Aubert va accueillir de plus en plus d'occupants, de locataires et de visiteurs :

- les bureaux de la C.C.E.P.P.G. en R+1 et R+2,
- les bureaux réhabilités et loués en R+1 sur près de 300 m²,
- une entreprise de la filière cosmétique,
- l'Epicerie Sociale, ses bénévoles et ses bénéficiaires.

Afin de proposer aux locataires et exploitants du site mais aussi aux usagers (de la CCEPPG et de l'épicerie sociale), un stationnement adéquat au nouveau taux d'occupation du bâtiment et une signalétique claire et adaptée à l'ensemble des activités présentes au sein de l'espace Germain Aubert, il convient d'aménager le parking extérieur du tènement, site économique et administratif en expansion.

Les totems EcoParc ont été installés en janvier. Ils améliorent la visibilité du site sans pour autant répondre aux besoins de signalétique des entreprises installées dans le bâtiment. L'idée d'un nouveau panneau avec fléchage est validée pour Eti-Pack Imcarvau comme pour d'autres entreprises qui le souhaiteraient.

PARTIE TERTIAIRE – Aménagement de Bureaux

Dans le cadre des travaux d'aménagement prévus pour accueillir des structures du domaine tertiaire, l'appel d'offre a été concluant. Le budget prévisionnel des travaux est réévalué à la baisse pour 295.500 € TTC au lieu de 325.928 € TTC, hors honoraires (MO, CT, CSPS,..). Le coût global de l'opération ressort à ce jour à 348.500 € TTC avec un autofinancement prévisionnel de la collectivité de 291.500 €, cette opération ne bénéficiant pas de cofinancement.

A l'achèvement des travaux, prévu en septembre, trois espaces seront loués :

- au Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (223 m²),
- une société informatique (12 m²),
- un atelier d'architectes (68 m²).

Le loyer a été évoqué avec les futurs locataires à hauteur de 7,21 € m²/mois charges comprises. Ceci devrait générer dès 2018 une recette de 9.139 € qui évolue en 2019 à 27.417 € (année entière).

PARTIE INDUSTRIELLE – Accueil d'entreprises

Les travaux prévus dans le cadre de l'installation des entreprises ont fait l'objet d'une consultation lancée le 22 décembre 2017. A ce jour, après analyse des offres, le coût des travaux (hors honoraires) est estimé à 279.296 € HT au lieu de 319.000 € HT.

Rappelons qu'à ce jour cette opération est cofinancée à hauteur de 76.83% sur une base de 570 000 € HT répartis de la façon suivante : 540 000 € de travaux et 30 000 € d'études et honoraires.

La maîtrise d'œuvre prévoit 4 mois de travaux dès la notification des offres retenues.

Trois ateliers seront créés à cette occasion :

- un espace de 3 300 m² dédié à une entreprise valréassienne souhaitant développer son activité. Cette entreprise disposera du second semestre 2018 pour réaliser les installations intérieures à sa charge avec un emménagement prévisible fin 2018-début 2019.
- un espace de 600 m² intéressant une locataire actuelle de la pépinière d'entreprises de la Cité du Végétal (bureau + box) dans l'attente de pouvoir s'installer dans un espace plus vaste.
- un espace de 200 m².

h) Commission Tourisme

La gestion du volet « Promotion du Tourisme » se fait par « l'Office de Tourisme Communautaire Pays de Grignan-Enclave des Papes » et ce depuis le 1^{er} Janvier 2017, par le biais d'une convention d'objectifs et de moyens. Cette convention sera reconduite en l'état en prenant en compte l'avenant qui ramène la subvention annuelle à cet organisme à 206.000 €. A noter que cette aide sera versée à compter de Mars 2018 mensuellement.

La perception de la taxe de séjour est réalisée via la plateforme de déclaration « Nouveaux Territoires ». En 2017, après relances auprès des hébergeurs, celle-ci a généré une recette de 112.626,40 € dont, pour la partie vaclusienne 10 % sont reversés au Conseil Départemental 84 pour 4.305,96 €. En 2017, le tourisme sur le territoire du Pays de Grignan et de l'Enclave des Papes a représenté près de 176.932 nuitées contre 200.000 nuitées en 2016 et 182.000 en 2015. Ce fonctionnement est renouvelé pour 2018 avec un contrat de maintenance et d'hébergement pour le logiciel de télédéclaration. Les tarifs ont été réactualisés pour prendre en compte l'application de la taxe additionnelle sur l'ensemble du territoire à compter du 1^{er} Janvier 2018. La Loi de Finances 2018 a proposé une évolution des tarifs pour les hébergements non classés et d'autre part, permettre aux plateformes de réservation de type Airbnb ou Aritel de percevoir la taxe de séjour au réel, laissant aux plateformes autres que celles d'intermédiation locative, de collecter la redevance, à condition d'avoir été mandatées par les logeurs. Ces évolutions pourront faire l'objet d'une délibération avant le mois d'Octobre 2018.

Les adhésions au CETE DROME PROVENCALE et à l'ADTHV (convention triennale conclue jusqu'en 2019) devraient être maintenues, correspondant 7500 € ADTHV – Drôme Provençale passe de 0,50 € à 0,61 € par habitant soit 14.414 €.

5. Plan pluriannuel prévisionnel d'investissement

Le tableau ci-dessous reprend les travaux des commissions ou délibérations du Conseil Communautaire portant sur les projets d'investissement structurel de la Communauté, la planification et la hiérarchisation établies correspondant au calendrier de réalisation prévisible.

Opérations		TRAVAUX D'INVESTISSEMENT					
		Montant	2018	2019	2020	2021	2022
Très Haut Débit 26		1 927 200 €	1 254 000 €				673 200 €
Très Haut Débit 84		735 780 €	245 260 €	245 260 €	245 260 €		
Aménagement Site Germain Aubert	ADAP - Mise en accessibilité	18 500 €	18 500 €				
	Aménagement bureaux 1er étage	348 700 €	348 700 €				
	Accueil entreprises - Atelier TC	498 600 €	498 600 €				
	C.V. NORD - Accueil entreprise RdC (Y compris aménagement des extérieurs)	434 250 €	434 250 €				
Structure "Petite Enfance 26"		350 000 €	20 000 €	330 000 €			
Crèche de Valréas		1 500 000 €	20 000 €	1 480 000 €			
Réseau Bibliothèque - Déploiement		16 340 €	16 340 €				
Z.A. - Requalification		315 000 €	20 000 €	295 000 €			
Voies douces		15 000 €	15 000 €				
TOTAL		6 159 370 €	2 890 650 €	2 350 260 €	245 260 €	0 €	673 200 €

Il est précisé que le tableau ci-dessus ne fait apparaître que le montant des investissements prévisibles. Le montant de l'autofinancement pour la collectivité est précisé ci-après (cf. page 27). Pour faire face aux investissements de l'exercice, un financement de 2.000 K€ devra être obtenu.

L'exercice 2017 a été impacté par le départ Juin 2016 de l'entreprise Tiro Clas et la stagnation des locations de la Cité du Végétal. La tendance 2018 est à la hausse, du fait de nouveaux arrivants dont certains, dans l'attente des travaux d'aménagement en cours, sont locataires d'espaces dans la Cité du Végétal.

L'évolution des locations des espaces du Site Germain Aubert, en tenant compte des accords contractuels conclus à ce jour, est prévue comme suit :

EVOLUTION LOYER SITE GERMAIN AUBERT

ESPACES EN LOCATION		2017	2018	2019	2020
Photovoltaïque		25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
CITE DU VEGETAL	Hôtel/Pépinière	76 352 €	89 022 €	71 928 €	71 928 €
	PEEV	0 €	0 €	12 075 €	24 150 €
	Nord	0 €	0 €	20 808 €	20 808 €
Epicerie Sociale		1 461 €	7 056 €	7 056 €	7 056 €
PARTIE TERTIAIRE	Bureaux R+1	0 €	9 139 €	27 417 €	27 417 €
PARTIE INDUSTRIELLE	Accueil Entreprises	0 €	0 €	51 578 €	51 578 €
Projection Annuelle		102 813 €	130 217 €	215 863 €	227 938 €

Il est précisé que le coût des taxes afférentes au tènement (dont la taxe foncière de l'ordre de 15 000 €) sera appelé en complément, en fonction de la superficie occupée.

6. Plan de financement prévisionnel 2018

Les travaux d'investissement prévus devraient bénéficier de subventions, sur les bases indiquées ci-après :

Opérations		PLAN DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS				
		2018			2019	
		DEPENSES	RECETTES		DEPENSES	RECETTES
Subventions	FCTVA		Subventions	FCTVA		
Très Haut Débit 26		1 254 000 €				
Très Haut Débit 84		245 260 €			245 260 €	
Aménagement Site Germain Aubert	<i>ADAP - Mise en accessibilité</i>	18 500 €		3 035 €		
	<i>Aménagement bureaux 1er étage</i>	348 700 €		57 201 €		
	<i>Accueil entreprises -Atelier TC</i>	498 600 €	270 000 €	81 790 €		
	<i>C.V. NORD - Accueil entreprise RdC (Y compris aménagement des extérieurs)</i>	434 250 €	243 000 €	71 234 €		
<i>Structure "Petite Enfance 26"</i>		20 000 €		3 281 €	330 000 €	216 667 € 54 133 €
<i>Crèche de Valréas</i>		20 000 €		3 281 €	1 480 000 €	894 200 € 242 779 €
<i>Réseau Bibliothèque - Déploiement</i>		16 340 €		2 680 €		
<i>Z.A. - Requalification -Signalétique</i>		20 000 €		3 281 €		
<i>Voies douces</i>		15 000 €		2 461 €		
<i>Espace Germain Aubert -Vente Maison gardien</i>			116 750 €			
SOUS-TOTAL		2 890 650 €	629 750 €	228 244 €	2 055 260 €	1 110 867 € 296 912 €
Crédit Long terme		2 000 000 €				
Autofinancement par année		32 656 €			647 481 €	

La mise en place d'un financement de 2.000.000 € entraînera une charge d'emprunt de l'ordre de 150.000 € annuels, qu'il conviendra d'intégrer dans le budget prévisionnel 2018.

B. Budget Annexe : Assainissement non Collectif 2018

En 2016, 10 dossiers ont été déposés auprès de l'Agence de l'Eau 6 dossiers ont été acceptés et finalisés, 4 dossiers sont en cours de financement pour un montant total de 12.000 €. Un nouveau programme a été accepté par l'Agence de l'Eau à compter de 2018, pour la réhabilitation de 20 installations.

Poursuite des diagnostics de l'existant en 2017, en priorité sur les communes de la Drôme.

A ce jour, le diagnostic de l'existant sur le territoire :

- n'est pas réalisé sur 6 communes,
- non achevé sur 7 communes,
- terminé sur 2 communes.

Est prévu sur 2018, le diagnostic de la commune de Montjoyer.

Enfin, afin de garantir l'équilibre du budget, le coût de poste du technicien, compte tenu des fiches de postes validées, sera ventilé sur 2 budgets 20 % sur le budget annexe ANC et 80 % sur le budget général (prise future compétence Eau & Assainissement et mise à disposition de RIVAVI). Une partie du poste de secrétaire comptable est imputée également sur ce budget à hauteur de 5 %.

C. Budget Annexe : Déchets REOM 2018

Le groupe de travail REOM a étudié en fin d'année 2017, les projections pour l'année suivante. Le Conseil Communautaire s'est positionné sur le tarif applicable en 2018. Ainsi, le tarif de base de la REOM est arrêté par le Conseil Communautaire à 182 €.

Il est prévu sur 2018 le remplacement et la réparation de colonnes de tri sélectif endommagées, ainsi que sur la déchèterie de Valaurie, la motorisation du portail et réfection de clôture.

Après finalisation du mode de financement du service d'enlèvement des déchets envisagé sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, ce budget annexe sera appelé à disparaître et ce au 31 décembre 2018.

Ainsi la facturation de la REOM 2018 sera faite courant décembre, avant la clôture d'exercice. Cette dissolution du budget annexe transférera les écritures comptables dans le budget général de la collectivité, y compris le contrat d'emprunt.